

Les règles de vie quotidienne

### **Les non négociables**

Les jeunes seront des acteurs responsables par :

- Le rangement de leurs effets personnels
- Leur participation active aux activités et aux tâches journalières

Les jeunes respecteront :

- Leur personne : par une bonne hygiène corporelle, alimentaire
- Les autres : par un langage correct, et un comportement adapté
- L'équipe d'encadrement : par une obéissance joyeuse et volontaire
- Le matériel collectif qui est mis à leur disposition

Les jeunes développeront une saine amitié :

- Pas de garçons dans les lieux réservés aux filles et vice versa

Je tiens à ce que :

- L'alimentation soit équilibrée et réponde aux besoins des jeunes
- Le temps de sommeil soit respecté afin qu'il soit réparateur
- Il n'y ait pas de gaspillage

**Les affaires personnelles des jeunes (écouteurs, téléphones...) seront sous leur responsabilité.**

### **Les négociables**

- Le coucher (en fonction de l'âge et la fatigue des jeunes). Le lever sera variable selon l'état de fatigue ou des activités.
- L'utilisation des portables dans une plage horaire définie

**Les jeunes ne respectant pas les consignes ou ayant un comportement inacceptable devront être récupérés par leurs parents et ce à leurs frais**

Je soussigné .....

Avoir pris connaissance de ce dossier et en accepte le contenu.

Fait à

Le

Signature parent

Signature jeune



## **Le service jeunesse de la ville de Seloncourt**

**Carnet de Bienvenue  
PROJET MONT BLANC  
« Les Contamines Montjoie » (Haute Savoie)  
En partenariat avec la fondation pluriel  
Du 15 au 19 avril 2024**



**Directeur : ROUSSET Guillaume**

**Equipe : GREMILLET Mélanie et Cyrile BAVEREL et Justine DA SILVA**

Service jeunesse de la ville de Seloncourt

131 rue du Général Leclerc

25230 Seloncourt

Tel : 06.45.50.21.69 / 06 15 64 54 35

Email : guillaume.rousset@seloncourt.fr

## Nos objectifs pour ce séjour

- Découvrir les richesses de notre territoire pour mieux le respecter (sur chacune de nos randonnées nous sommes équipés pour ramasser les déchets)
- Préparation à une itinérance
- Découvrir la montagne en hiver et ses sports
- Accompagner les jeunes dans leur développement physique, intellectuel et culturel, mais aussi dans leur apprentissage de la citoyenneté
- Mettre en pratique des notions telles que
  - **Vivre en collectivité** (ils partageront tous les moments de la vie quotidienne ensemble : partage d'une chambre, repas pris en commun, le coucher, le lever...)
  - **La persévérance, le gout de l'effort...**
- Vivre ensemble avec nos différences
- Alimenter la curiosité, transmettre l'esprit de découverte, le gout des nouvelles choses et prendre conscience de leurs innombrables capacités
- Favoriser la détente, le repos mais aussi la prise de responsabilité dans un cadre éducatif dépaysant

## Encadrement du séjour

Un directeur : ROUSSET Guillaume (BEESAPT / AEM) 06.15.64.54.35  
Trois animateurs : GREMILLET Mélanie (BAFA / BAFD)  
et Cyrille BAVEREL Educateur , Justine DA SILVA

# AU PROGRAMME

RDV lundi 15 avril à 9h Centre Culturel

- 3 jours de randonnées à pied ou en raquettes à neige
- Patinoire
- Veillées
- Nuit en gîte
- Accrobranche ou escalade

Retour Vendredi 19 avril aux alentours de 17h

Tarif séjour : ATL---105 € / QF2---135 € / QF3---165 €

# TROUSSEAU

Habits adaptés et chauds pour 5 jours  
(combi, bonnet, gants...)  
Grosses chaussettes  
Trousse de toilette complète  
Linges de toilettes  
**Une paire de chausson/claquettes**  
Affaires de baignade  
Lunettes de soleil  
Gourde  
Sac à dos  
Lampe de poche ou frontale  
Bâtons de marche (optionnel)  
**Chaussures de rando montantes**  
**(OBLIGATOIRE on marchera dans le neige)**  
Taie d'oreiller  
1 drap housse pour lit simple (90\*190)  
Sac de couchage

## Pique-nique pour le 1<sup>er</sup> jour

*Nous passerons par la Suisse, n'oubliez surtout pas la carte d'identité (à garder sur soi pendant le voyage) et l'Autorisation de Sortie de Territoire obligatoire à nouveau depuis le 15 janvier 2017.*  
( <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121> )  
. L'AST devra cependant être accompagnée de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale qui l'a établie.